

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Varin

<https://www.cadre21.org/membres/1fe7ecef95f3faf6f0e4a4c1>

Date d'obtention : 2021-10-06 20:20:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bienveillance, collaboration et partenariat. Qu'il est important de prendre le temps avec la victime, les personnes impliqués et l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'être plus professionnelle, efficace et bienveillante. Je vais pouvoir aussi être plus outiller et plus en confiance avec moi-même lors de mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ma façon d'aborder le sujet, de parler aux personnes impliqués et surtout respecter les protocoles afin de leur offrir un meilleur support.